



Rapport annuel

au 31 décembre 2025

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Part **GP**, Part **L**, Part **I**, Part **X**

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationaux

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de double :

- Chercher à surperformer sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement), net de frais de gestion réels de chacune des catégories de parts du FCP :
 - objectif de performance supérieure de 1,7 % par an à celle de l'€STR pour la part X,
 - objectif de performance supérieure de 1,5 % par an à celle de l'€STR pour la part I,
 - objectif de performance supérieure de 1,4 % par an à celle de l'€STR pour la part GP,
 - objectif de performance supérieure de 1,15 % par an à celle de l'€STR pour la part L; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'€STR capitalisé.

L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

Le FCP est géré activement. L'€STR est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indicateur de référence est utilisé par l'OPCVM au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. Des informations complémentaires sur l'indice de référence soient accessibles via le site internet suivant : www.emmi-benchmarks.eu.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, une note moyenne ISR que le FCP devra dépasser et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. Analyse d'un univers de valeurs :

- Pour les émetteurs privés et quasi-publics, l'univers de valeurs (ci-après l'« **Univers d'Analyse1** ») est constitué des valeurs qui composent les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index et Bloomberg Global Aggregate -Corporate et faisant l'objet d'une analyse ESG. L'Univers d'Analyse est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion et ainsi de déterminer la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »).
- Pour les titres de créance émis par les États l'univers de valeurs (ci-après l'« **Univers d'Analyse Souverain** ») est constitué des valeurs qui composent l'indice Bloomberg Global-Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR et faisant l'objet d'une analyse ESG. L'Univers d'Analyse Souverain est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les États qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement, et socialement juste, selon l'analyse de la Société de Gestion. La note moyenne obtenue par le FCP doit être meilleure que la note moyenne de l'Univers d'Analyse Souverain.

Ces analyses se fondent sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);

¹ L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (investment grade); exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an; la nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Son ticker Bloomberg est le LECPTREU Index. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices. L'indice ICE BofA Global High Yield Index est composé d'obligations d'entreprise libellées en EUR, USD, CAD et GBP, émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch; et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an et un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions USD, 250 millions EUR, 100 millions GBP ou 100 millions CAD. Son ticker Bloomberg est le GOBF Index. L'indice est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

L'indice Bloomberg Global Aggregate - Corporate calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires d'entreprise libellés en devise locale sur 24 marchés mondiaux, dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. Son ticker Bloomberg est le LGCPTREU Index. L'indice Bloomberg Global Aggregate - Corporate est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil.

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon, selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir :

- une Note Moyenne Améliorée pour les titres d'émetteurs privés et quasi-publics, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus.
- pour les titres de créance émis par des États, la note moyenne obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG décrite ci-dessus doit être meilleure que la note moyenne de son Univers d'Analyse Souverain. Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse Souverain (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus.

Avec cette approche en amélioration de note dont celle applicable aux émetteurs privés et quasi-publics correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille..

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics:

La construction du portefeuille consiste à sélectionner des titres de taux majoritairement libellés en euro, principalement des pays de l'OCDE. Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 10 % de l'actif net. Au-delà de 10 % de l'actif net, le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture systématique s'applique aux devises de pays de l'OCDE (hors euro) et aux devises des pays émergents.

Les titres sélectionnés seront principalement de catégorie Investment Grade. L'exposition au risque actions ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée dans le respect des contraintes de gestion définies ci-après.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Ces sources proviennent de :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires en fonction de leurs couples rendement/risque relatifs dans les différentes phases de marché ;
- La gestion dynamique de l'exposition globale au risque de taux en fonction des anticipations d'évolution des principaux taux directeurs et des taux longs ; Les stratégies directionnelles sur les marchés obligataires qui peuvent être mises en œuvre, ont pour objectif d'allouer la sensibilité positive (en exposition sur les différents marchés obligataires (dettes d'états, obligations sécurisées, agences, dettes privées, obligations indexées à l'inflation, obligations convertibles ou sur les instruments dérivés) ou la sensibilité négative du portefeuille (en couverture via l'usage d'instrument financiers dérivés).
- La gestion de l'exposition sur les courbes des taux en fonction des anticipations de déformation de la courbe des taux (stratégies de pentification et d'aplatissement), du portage et de l'effet passage du temps sur la courbe ;
- La gestion de l'allocation pays en fonction des vues de la Société de Gestion sur les principaux pays de l'OCDE ;
- Le choix du secteur d'activité en fonction du cycle économique et de la valorisation ;
- La sélection des émetteurs en fonction des valorisations relatives, des instruments financiers en termes de séniorité et de maturités des titres obligataires (point sur la courbe de l'émetteur) ;
- Des stratégies d'arbitrage en fonction d'écart de valorisation ; ces stratégies consistent à :
 - arbitrer les titres obligataires et les instruments dérivés de zones géographiques différentes, de type de taux différents (taux nominal vs taux réel), de maturités différentes, de qualité de crédit différente, des classes d'actif obligataires différentes, de type d'inflations différentes, de devise différentes, d'émetteurs différents ;
 - arbitrer des obligations et des instruments dérivés de taux, de crédit, de swap d'inflation afin d'exploiter un écart de valorisation entre deux instruments similaires.
- L'optimisation des points d'entrée et de sortie des stratégies en fonction de la liquidité, des flux des investisseurs et des opportunités des marchés primaires et secondaires.
- L'exposition au risque de change.

La sensibilité aux taux d'intérêt évoluera dans la fourchette [-2; +6]

La sensibilité crédit (sensibilité à la prime de risque toutes classes d'actifs obligataires: dettes d'états, obligations sécurisées, d'agences et d'émetteurs privés...) évoluera dans une fourchette de [-2; +9]

De par ces fourchettes de sensibilité et l'utilisation de stratégies d'arbitrage via des instruments financiers dérivés, la stratégie d'investissement du FCP ne présente pas un biais directionnel durable et significatif aux marchés obligataires. Le FCP visera ainsi à générer une performance absolue positive quelles que soient les conditions de marché.

La gestion suivra le niveau de volatilité du portefeuille avec une cible moyenne de 3 % sur la période de détention recommandée (hors conditions exceptionnelles de marché). Cette volatilité cible pourra évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des anticipations de la Société de Gestion des évolutions des marchés.

Tableau de synthèse: gestion :

| | Minimum | Maximum |
|--|---|---------|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt | -2 | +6 |
| Fourchette de sensibilité aux spread de crédit | -2 | 9 |
| Risque de change | 10 % maximum | |
| Devise | Euro Minimum 50 % OCDE hors Euro max 50 % devises émergentes maximum 10 % | |
| Émetteurs pays de l'OCDE | 75 % | 110 % |
| Émetteurs de pays émergents | 10 % maximum | |

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse et de l'Univers d'Analyse Souverain ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse et de l'Univers d'Analyse Souverain, parmi les valeurs appartenant à l'univers global de la dette obligataire euro émise par des émetteurs privés et quasi-publics et par les États dans la limite de 10 % de l'actif net et, pour les émetteurs privés et quasi-publics, dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse et l'Univers d'Analyse Souverain retenus constituent un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière selon les critères du Label ISR: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Les actifs éligibles à l'analyse extra-financière selon les critères du Label ISR représentent au moins 30 % de l'actif net.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le portefeuille n'a pas vocation à détenir des actions en direct, excepté lorsqu'elles sont issues d'une conversion ou d'un échange ou lorsqu'elles font l'objet d'un rappel (cas des obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles). L'exposition au risque action ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP est investi au minimum à 50 % de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public et des titres émis ou garantis par des États. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du FCP.

Le FCP est investi au minimum à 50 % de son actif dans des titres libellés en Euro et à 75 % dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (dont les titres libellés en Euro).

L'exposition du FCP aux titres de créances pourra porter jusqu'à 110 % de son actif net.

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110 % aux titres de catégorie Investment Grade correspondants à une notation minimale BBB- /Baa3 par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle (celle-ci stipule qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (actuellement Standard&Poor's, Moody's, Fitch...), la Société de Gestion retient la note la plus basse des deux meilleures, si le titre n'est noté que par deux agences, la moins bonne des deux est retenue, enfin, dans le cas où une seule agence note le titre, celle-ci est retenue).

Le FCP peut également être exposé, à hauteur de 20 % maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB- /Baa3, dits à caractère spéculatif (à haut rendement), par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch...) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle ci-avant définie.

Le FCP peut également investir en titres non notés dans la limite de 15 % de son actif net. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion.

Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions dans la limite de 10 %

Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10 % de l'actif net. Ce sont des titres hybrides car ils associent des caractéristiques d'obligations et d'actions. Ils sont assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les convertit en actions ordinaires ou réduit leur capital en cas d'évènements déclencheurs généralement définis contractuellement. Ils peuvent présenter un rendement supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques, de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée, remboursée après la dette senior). En cas de conversion en actions, le FCP pourra détenir des actions dans la limite de 10 % de l'actif net.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchette de sensibilité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

■ Parts ou actions d'autres OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens (y inclus ETF²), ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger respectant les critères d'équivalence prévus au R214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition ou d'arbitrage, auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition ou d'arbitrage sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres, d'ajuster la sensibilité au taux du portefeuille entre [-2 et + 6],
- Options sur indices d'inflation et swaps d'indice sur inflation à des fins de couverture et/ou d'exposition sur indices d'inflation sur les marchés de gré à gré des pays développés de l'OCDE.
- Dérivés de crédit : Credit Default Swaps (CDS) sur indice Investment Grade (pour un maximum de 100 % de l'actif net) : ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Contrats d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS) pour un maximum de 100 % de l'actif net) pour échanger la performance entre un indice monétaire et un indice de référence Investment Grade, par exemple un indice représentatif du marché crédit à des fins de couverture et/ou de manière provisoire d'exposition. Les contreparties utilisées dans le cadre de contrats d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises.

Les indices sous-jacents à ces instruments respectent les orientations de l'ESMA sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM (ESMA/2012/832). Ces indices ont une fréquence de re-balancement au minimum semestrielle, notamment pour les CDS sur indices Itraxx/CDX, sans coût significatif pour le portefeuille du FCP.

Les contreparties utilisées dans le cadre de contrat d'échange sur rendement global sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 600 % de l'actif (levier brut).

L'effet de levier net est de 300 % maximum.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct, soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple : FTSE MTS Global, FTSE MTS 3-5 ans, Iboxx...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

3. Titres intégrant des dérivés

Afin de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 70 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (certains Medium Term Notes, bons de souscription, warrants, collateralized debt obligation, credit linked note, obligations callable, obligations puttable), sur taux, indices, crédit ou change, OPCVM et fonds d'investissement ou actions.

En particulier, le FCP peut investir en titres comportant une exposition accessoire aux actions (obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions, obligations contingentes convertibles).

4. Dépôts d'espèces

Afin de réaliser son objectif de gestion, et notamment dans le cadre de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

5. Emprunts d'espèces

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister de manière temporaire en raison des opérations liées aux flux du fonds (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions rachats...) dans la limite de 10 %.

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur le marché en vue d'améliorer la performance du portefeuille, optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont les titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits dans la rubrique "Actifs (hors dérivés intégrés)").

■ Niveau d'utilisation envisagée et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession temporaire dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition temporaire dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire, et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Sélection des Contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "Frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires relatives à la rémunération figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine:

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (mark-to-market). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances internationaux". À ce titre, les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur directement et/ou indirectement via les OPC ainsi que via les dérivés dans lesquels le fonds est investi sont:

- **Risque de perte en capital:** le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit:** en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera; L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante). Cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de taux:** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive de l'OPCVM) ou de baisse (en cas de sensibilité négative de l'OPCVM) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante:** le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à caractère spéculatif (à haut rendement) / titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'exposition nette du fonds aux titres à caractère spéculatif (à haut rendement) ou sans notation pourra atteindre 35 % de l'actif net, compte tenu de son objectif de gestion.
- **Risque de liquidité:** le FCP investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme:** les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**: le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des titres de créances et obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative. Le style de gestion discrétionnaire repose également sur des stratégies d'arbitrage. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de valorisations constatés ou anticipés entre deux instruments, en prenant une position acheteuse sur l'un et une position vendeuse sur l'autre. Dans le cas d'une évolution défavorable de ces arbitrages (baisse des opérations acheteuses et/ou hausse des opérations vendeuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque lié à la surexposition**: le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié aux arbitrages**: l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de valorisations constatés ou anticipés entre deux instruments, en prenant une position acheteuse sur l'un et une position vendeuse sur l'autre. Dans le cas d'une évolution défavorable de ces arbitrages (baisse des opérations acheteuses et/ou hausse des opérations vendeuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.
- **Risque inflation**: le porteur est exposé au risque inflation: les investisseurs en obligations indexées sur l'inflation peuvent enregistrer des performances négatives suite à l'évolution des indices d'inflation. En règle générale, la valeur boursière des titres à revenu indexé monte lorsque les indices d'inflation progressent et baisse lorsque les indices d'inflation chutent.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées à l'OPCVM conformément à la réglementation en vigueur.
Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque actions**: il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles ou obligations contingentes convertibles dites « CoCos ») présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque de change**: il provient du risque de baisse des différentes devises des titres en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- **Risque lié aux obligations contingentes**: Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ».

Le trigger est tout d'abord mécanique: il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants:

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon: Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital: contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation: Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, callable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement: Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Évolution des marchés obligataires

L'année 2025 a été particulièrement marquée par le retour de Trump aux commandes des États-Unis et les marchés obligataires n'en ont pas été épargnés. Les politiques monétaires et budgétaires globales ont également participé à la volatilité des taux globaux.

L'annonce par l'administration américaine d'augmenter les droits de douane sur les importations a entraîné une forte volatilité sur les marchés des taux mondiaux à la fois en raison des risques sur la croissance et sur l'inflation, mais aussi en réaction à une défiance vis-à-vis des actifs américains. Le climat autour de cette question s'est toutefois nettement apaisé au second semestre après la conclusion d'un certain nombre d'accords commerciaux au cours de l'été. Le risque haussier de l'inflation américaine, qu'ont généré ces nouvelles taxes douanières, a d'ailleurs justifié le statu quo de la Réserve fédérale américaine jusqu'en septembre. Par la suite, la Fed a, néanmoins, procédé à trois baisses de 25 pb de ses taux directeurs, à 3,75 %, afin de tenir compte du fléchissement du marché de l'emploi. Sur l'année 2025, la croissance économique aux États-Unis s'est finalement montrée particulièrement résiliente portée par la demande intérieure robuste et par des conditions financières accommodantes. Ce contexte n'a pas empêché les rendements américains de baisser, notamment sur les maturités courtes.

Le marché obligataire de la zone euro a également réagi à la politique commerciale de Trump mais a aussi été impacté par des chocs internes. La décision historique de réformer le frein à l'endettement allemand, afin de faciliter l'augmentation des investissements dans la défense et les infrastructures, a entraîné une forte hausse des rendements longs des obligations d'État allemandes. Les taux courts ont, en revanche, été plus stables sur l'année grâce à une politique monétaire relativement bien anticipée. La BCE a, en effet, baissé ses taux de 100 points de base à 2 % et les a maintenus sur ce niveau à partir de juin. Dès lors, avec une inflation à la cible (2 %) et la résilience de l'économie, elle a jugé que les risques étaient équilibrés. Par ailleurs, en France, l'instabilité politique et l'incapacité à résorber les déficits ont entraîné la dégradation de la note souveraine à A+. La dette d'état française a, par conséquent, continué de se déprécier. A contrario, la dynamique budgétaire des pays du sud de la zone euro s'est poursuivie et a soutenu la convergence des primes de risques de ces dettes souveraines vers celles des pays cœurs. La stabilité politique en Italie a également participé à l'attrait de la dette souveraine italienne auprès des investisseurs étrangers.

Outre-Manche, un gouvernement déterminé à respecter les contraintes budgétaires, et une Banque d'Angleterre qui a procédé à 100 pb de détente monétaire, ont permis au marché des titres souverains britanniques de bien performer, non sans une certaine volatilité à la hauteur des incertitudes et de la prudence des investisseurs.

Par ailleurs, la désinflation en Australie a permis à la RBA de réduire ses taux de 75 pb à 3,60 %. Toutefois, en fin d'année, la vigueur de la consommation et la révision à la hausse des prévisions d'inflation ont inversé les attentes monétaires et ont fait tendre les taux courts et longs vers les plus hauts récents de ces dernières années.

En outre, la Banque du Japon a monté ses taux directeurs de 50 pb à 0,75 %, son plus haut niveau depuis 30 ans. Cet ancrage monétaire plus élevé, et des inquiétudes persistantes au sujet de l'expansion des dépenses budgétaires de l'administration Takaichi, ont entraîné les rendements nippons sur de nouveaux records historiques.

Plus globalement, on retiendra de l'année 2025 que les pentes de courbes de taux mondiales se sont nettement accentuées du fait d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de duration à long terme. La réforme des fonds de retraites aux Pays-Bas a, par exemple, participé à cette tendance.

Côté crédit, malgré le stress causé par la politique commerciale américaine, les marges ont atteint des niveaux historiquement bas depuis 2022 et se sont resserrés de plusieurs dizaines de points de base sur l'année. Le segment des subordonnés financiers a été le plus performant en 2025.

Mouvements et positionnement du portefeuille

Le fonds LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX enregistre en 2025 une performance nette de + 3,82 %, soit une surperformance de + 1,58 % par rapport à l'Ester.

Tout au long de l'année, les risques en portefeuille ont été diversifiés et équilibrés. Cette gestion a permis de maîtriser la volatilité du fonds, qui est de 0,89 % sur 1 an. La VaR du fonds est ainsi restée nettement sous le niveau plafond. Pour se faire, les différents moteurs de performance ont été utilisés et ont majoritairement contribué à la performance positive du fonds.

La sensibilité globale du fonds a évolué entre 1 et 3 en 2025. Elle est restée contenue, notamment sur la partie euro. La fin de cycle de détente monétaire de la BCE, la résilience de l'activité économique de la zone euro et le plan fiscal massif de l'Allemagne justifiaient une prime de terme en hausse, et donc un risque de pression sur les rendements obligataires. C'est pourquoi le risque de taux euro du portefeuille est resté faible tout au long de l'année. En revanche, au cours de l'année, de nombreuses opportunités ont été recherchées en dehors de cette zone. Ainsi, une exposition sur les taux anglais a été construite en anticipation d'une BoE plus accommodante que ce que le marché intégrait et dans l'attente d'un budget crédible. Des titres indexés sur l'inflation du trésor britannique ont notamment composé le portefeuille afin de tenir aussi compte de la persistance de l'inflation outre-manche. Le marché américain a été également exploité, mais temporairement. En l'occurrence, les niveaux de taux, observés au printemps, intégrant la prudence de la Fed et une prime de terme au plus haut depuis 10 ans, ont ainsi été captés. En revanche, dès que les rendements intégraient une politique monétaire au-delà de nos anticipations, à savoir des Fed funds sous 3 % à fin 2026, ce marché a été écarté des investissements du fonds. Des diversifications sur l'Australie et le Japon ont aussi été effectuées. À l'automne, la réévaluation de la politique monétaire de la RBA a été un catalyseur pour initier une position longue sur les obligations australiennes. En fin d'année, une exposition sur le Japon a aussi été initiée alors que la politique budgétaire expansionniste du gouvernement de S.Takaichi avait déjà bien impacté les taux japonais à la hausse.

Par ailleurs, tout au long de l'année 2025, les dettes souveraines euros ont constitué une part importante et constante dans le portefeuille. Les pays du Sud ont notamment été privilégiés. Leurs primes de terme se sont contractées grâce à l'amélioration de leurs fondamentaux et grâce à une volatilité baissière des marchés obligataires; ceci a été bénéfique à la performance du portefeuille. Par ailleurs, l'abondance du marché primaire a permis d'opérer une rotation de nos expositions aux pays d'Europe de l'Est, dont les pays émergents. Bien que limitée, notre exposition aux pays baltes a ainsi été rehaussée. Celle des dettes émergentes a été stable sur l'année et était constituée exclusivement de pays de l'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne et Hongrie). A contrario, le risque souverain français a été arbitré en raison du contexte politique et social compliqué.

Sur le segment du crédit, le dynamisme du marché primaire a également permis de procéder à de nombreux arbitrages. En raison de notre confiance plus forte sur le segment Investment Grade, la poche de crédit à haut rendement a, par exemple, été progressivement réduite. Sur les instruments synthétiques, un tel arbitrage, entre une couverture en CDS Itraxx Main (IG), mise en place en avril en raison des incertitudes commerciales, et l'Itraxx Xover, a également été effectué. Fin décembre, notre exposition aux émetteurs privés s'établissait à 34 %, pour une sensibilité crédit de 0,8.

Par ailleurs, les dettes covered et les dettes d'agences, notamment multinationales, ont également constitué une bonne part du portefeuille. Ces obligations ont particulièrement bénéficié de la compression des swaps spreads. Sur l'année, le poids des premières était de l'ordre de 10 % de l'actif sous gestion pour une durée d'une demi-année. Le poids des agences a évolué entre 10 et 15 % de l'actif tandis que leur durée contribuait pour 0,75 année en moyenne.

Les stratégies de courbes ont été un autre moteur de performance sur l'année. Le plus souvent, il s'agissait de stratégies d'accentuation des pentes de courbes, principalement sur le marché euro, et de façon plus anecdotique sur le marché américain.

La gestion a également capitalisé sur la volatilité des marchés pour mettre en œuvre des stratégies de couvertures du portefeuille, notamment via des stratégies optionnelles sur les taux.

Enfin, sur le change, le fonds a porté une position vendeuse sur la parité Euro-Yen en anticipation du raffermissement de la devise japonaise, qui ne s'est malheureusement pas concrétisé.

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

| Performances | Fonds – Part GP | Indice de référence |
|--------------|-----------------|---------------------|
| Sur 1 an | 3,85 % | 2,24 % |
| Sur 3 ans | 16,34 % | 9,60 % |

| Performances | Fonds – Part I | Indice de référence |
|--------------|----------------|---------------------|
| Sur 1 an | 3,82 % | 2,24 % |
| Sur 3 ans | 16,23 % | 9,60 % |

| Performances | Fonds – Part L | Indice de référence |
|--------------|----------------|---------------------|
| Sur 1 an | 3,54 % | 2,24 % |
| Sur 3 ans | 15,27 % | 9,60 % |

| Performances | Fonds – Part X | Indice de référence |
|--------------|----------------|---------------------|
| Sur 1 an | 4,12 % | 2,24 % |
| Sur 3 ans | 17,27 % | 9,60 % |

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

| Titres | Acquisitions | Cessions | Total |
|---------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|
| OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR | 168 961 358,55 | 181 153 194,28 | 350 114 552,83 |
| UK TSY I/L GILT 0.750% 22-11-33 | 19 618 820,37 | 19 492 813,40 | 39 111 633,77 |
| SPANISH GOV'T 3.500% 31-01-41 | 16 972 447,08 | 14 450 759,20 | 31 423 206,28 |
| BTPS 3.150% 15-11-31 | 18 722 579,88 | 10 663 529,30 | 29 386 109,18 |
| BTPS 3.000% 01-10-29 | 9 537 336,66 | 9 588 009,93 | 19 125 346,59 |
| OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR | 10 028 518,41 | 8 482 550,29 | 18 511 068,70 |
| UK TSY I/L GILT 0.125% 10-08-31 | 8 782 800,54 | 8 725 916,21 | 17 508 716,74 |
| FRANCE O.A.T. 3.500% 25-11-35 | 6 638 583,56 | 6 722 094,87 | 13 360 678,43 |
| UK TSY GILT 4.625% 31-01-34 | 6 152 199,76 | 6 604 650,90 | 12 756 850,66 |
| SPANISH GOV'T 3.150% 30-04-35 | 6 205 668,49 | 6 231 489,66 | 12 437 158,15 |

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 300,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 600,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 112,13 % selon la méthode de l'engagement,
- 288,94 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

| Informations générales | |
|--|---|
| Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs | — |
| Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension | — |
| Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension | 1 563 980 euros soit 0,58 % de l'actif net |
| Données sur la concentration (opérations de mise en pension) | |
| Les 10 plus gros émetteurs de garantie | — |
| Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension | ODDO ASSET MANAGEMENT (53,70 %), JEFFERIES GMBH (33,2 %), BNPP FRANCE (13,1 %) |
| Données sur la concentration (opérations de prise en pension) | |
| Les 10 plus gros émetteurs de garantie | — |
| Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension | — |
| Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension) | |
| Type, qualité et monnaie des garanties | Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension |
| Échéance des titres sous-jacents | — |
| Échéance des opérations | 1 jour |
| Pays des contreparties | France (53,70 %), Allemagne (33,2 %), France (13,1 %) |
| Règlement et compensation | Bilatéral |
| Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension) | |
| Type, qualité et monnaie des garanties | — |
| Échéance des titres sous-jacents | — |
| Échéance des opérations | — |
| Pays des contreparties | — |
| Règlement et compensation | — |
| Données sur la réutilisation des garanties | |
| Part des garanties reçues qui est réutilisée | 100 % |
| Revenus pour l'OPC | 3 233,82 |
| Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global | |
| Nombre de dépositaires | 1 |
| Noms des dépositaires | 0 |
| Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global | |
| Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes | 100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties |
| Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres | |
| Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés | — |

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme, Swaps de défaut de crédit, Options sur Future sur obligation, Futures sur devise, sur taux et sur obligation).

À fin décembre 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: 1 Collatéral cash OTC; 2 Collatéraux cash sur prêt emprunt.

Les contreparties à ces opérations étaient: NOMURA INTERNAT PLC; GOLDMAN SACH INTL; BNPP FRANCE.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : -210 000,00 EUR.

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM: www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013341401,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013403425,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013341435,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR0013341419.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié: preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations:
 - Restitutions: le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
 - Malus: ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DCCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

| Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 | |
|---|--------------|
| Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025 | |
| Fixes bruts | 17 798 110 € |
| Variables + primes bruts | 6 110 455 € |
| Ensemble des gérants | |
| Fixes bruts | 4 126 142 € |
| Variables + primes bruts | 2 423 170 € |
| Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants) | |
| Fixes bruts | 1 543 000 € |
| Variables + primes bruts | 592 580 € |

Comptes annuels

| Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations corporelles nettes | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers | | |
| Actions et valeurs assimilées (A) | 0,00 | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations convertibles en actions (B) | 0,00 | 0,00 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées (C) | 240 410 752,74 | 181 192 912,42 |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé | 240 410 752,74 | 181 192 912,42 |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances (D) | 16 985 602,24 | 51 863 631,62 |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé | 16 985 602,24 | 51 863 631,62 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E) | 12 976 789,14 | 22 552 144,32 |
| OPCVM | 10 725 937,14 | 20 425 092,32 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | 2 250 852,00 | 2 127 052,00 |
| Autres OPC et fonds d'investissements | 0,00 | 0,00 |
| Dépôts (F) | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (G) | 1 692 956,60 | 2 174 162,56 |
| Opérations temporaires sur titres (H) | 1 584 403,20 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres financiers donnés en pension | 1 584 403,20 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Prêts (I) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres actifs éligibles (J) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J) | 273 650 503,92 | 257 782 850,92 |
| Créances et comptes d'ajustement actifs | 1 935 178,86 | 1 914 976,74 |
| Comptes financiers | 239 012,00 | 363 722,95 |
| Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II | 2 174 190,86 | 2 278 699,69 |
| Total de l'actif I+II | 275 824 694,78 | 260 061 550,61 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres : | | |
| Capital | 260 952 726,65 | 239 976 231,58 |
| Report à nouveau sur revenu net | 0,00 | 1 989 127,57 |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice | 10 481 231,31 | 14 455 820,93 |
| Capitaux propres I | 271 433 957,96 | 256 421 180,08 |
| Passifs de financement II (*) | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres et passifs de financement (I+II) | 271 433 957,96 | 256 421 180,08 |
| Passifs éligibles : | | |
| Instruments financiers (A) | 1 562 937,97 | 0,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres financiers | 1 562 937,97 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme (B) | 1 557 557,24 | 2 746 196,81 |
| Emprunts (C) (*) | 0,00 | 0,00 |
| Autres passifs éligibles (D) | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D) | 3 120 495,21 | 2 746 196,81 |
| Autres passifs : | | |
| Dettes et comptes d'ajustement passifs | 1 039 637,65 | 535 034,71 |
| Concours bancaires | 230 603,96 | 359 139,01 |
| Sous-total autres passifs IV | 1 270 241,61 | 894 173,72 |
| Total Passifs : I+II+III+IV | 275 824 694,78 | 260 061 550,61 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|----------------------|
| Revenus financiers nets | | |
| Produits sur opérations financières : | | |
| Produits sur actions | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations | 6 409 536,20 | 5 167 135,07 |
| Produits sur titres de créances | 301 166,37 | 326 679,21 |
| Produits sur parts d'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 886 058,92 | 816 399,55 |
| Produits sur opérations temporaires sur titres | 5 850,83 | 0,00 |
| Produits sur prêts et créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 61 492,54 | 160 241,25 |
| Sous-total produits sur opérations financières | 7 664 104,86 | 6 470 455,08 |
| Charges sur opérations financières : | | |
| Charges sur opérations financières | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | -385 003,22 | -1 276 943,59 |
| Charges sur opérations temporaires sur titres | -11 586,04 | -78 495,92 |
| Charges sur emprunts | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur passifs de financement | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges financières | -22 865,74 | -13 021,53 |
| Sous-total charges sur opérations financières | -419 455,00 | -1 368 461,04 |
| Total revenus financiers nets (A) | 7 244 649,86 | 5 101 994,04 |
| Autres produits : | | |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges : | | |
| Frais de gestion de la société de gestion | -662 008,27 | -772 625,74 |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement | 0,00 | 0,00 |
| Impôts et taxes | 0,00 | 0,00 |
| Autres charges | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total autres produits et autres charges (B) | -662 008,27 | -772 625,74 |
| Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B) | 6 582 641,59 | 4 329 368,30 |
| Régularisation des revenus nets de l'exercice (D) | 272 708,08 | 624 733,51 |
| Sous-total revenus nets I = (C+D) | 6 855 349,67 | 4 954 101,81 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations : | | |
| Plus ou moins-values réalisées | 3 425 729,39 | 3 961 420,49 |
| Frais de transactions externes et frais de cession | -43 418,59 | -34 059,36 |
| Frais de recherche | -29 898,07 | -48 866,14 |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Indemnités d'assurance perçues | 0,00 | 0,00 |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E) | 3 352 412,73 | 3 878 494,99 |
| Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F) | 195 801,48 | 468 409,24 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F) | 3 548 214,21 | 4 346 904,23 |

| Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|----------------------|----------------------|
| Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations : | | |
| Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles | 23 502,88 | 4 508 320,18 |
| Ecart de change sur les comptes financiers en devises | 2 263,13 | -2 238,90 |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir | 0,00 | 0,00 |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs | 0,00 | 0,00 |
| Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G) | 25 766,01 | 4 506 081,28 |
| Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H) | 51 901,42 | 648 733,61 |
| Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H) | 77 667,43 | 5 154 814,89 |
| Acomptes : | | |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J) | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K) | 0,00 | 0,00 |
| Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K) | 0,00 | 0,00 |
| Impôt sur le résultat V (*) | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net I + II + III + IV + V | 10 481 231,31 | 14 455 820,93 |

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de double : · Chercher à surperformer sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement), net de frais de gestion réels de chacune des catégories de parts du FCP :

- objectif de performance supérieure de 1,7 % par an à celle de l'€STR pour la part X,
- objectif de performance supérieure de 1,5 % par an à celle de l'€STR pour la part I,
- objectif de performance supérieure de 1,4 % par an à celle de l'€STR pour la part GP,
- objectif de performance supérieure de 1,15 % par an à celle de l'€STR pour la part L; et · mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

| | 31/12/2021 | 30/12/2022 | 29/12/2023 | 31/12/2024 | 31/12/2025 |
|---|-----------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
| Actif net Global en EUR | 342 784 026,36 | 336 782 507,25 | 253 786 317,36 | 256 421 180,08 | 271 433 957,96 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP en EUR | | | | | |
| Actif net | 2 027 356,74 | 2 025 793,19 | 1 970 930,02 | 7 397 784,19 | 2 542 812,31 |
| Nombre de titres | 20 084,81062 | 19 994,87139 | 18 384,10773 | 65 180,55715 | 21 573,61937 |
| Valeur liquidative unitaire | 100,93 | 101,31 | 107,20 | 113,49 | 117,86 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,24 | 4,91 | -1,19 | 1,92 | 1,54 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 0,36 | 0,44 | 0,26 | 2,02 | 2,79 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I en EUR | | | | | |
| Actif net | 74 069 661,27 | 68 683 205,81 | 53 996 204,55 | 60 167 198,43 | 76 710 262,81 |
| Nombre de titres | 7 322,01000 | 6 761,01000 | 5 020,01000 | 5 290,00773 | 6 496,49773 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 116,02 | 10 158,71 | 10 756,19 | 11 373,74 | 11 807,94 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 24,98 | 492,26 | -119,66 | 193,11 | 154,55 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 41,22 | 49,18 | 31,31 | 188,88 | 276,26 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L en EUR | | | | | |
| Actif net | 118 593 641,94 | 121 208 166,08 | 60 930 713,30 | 4 139 987,02 | 7 264 704,40 |
| Nombre de titres | 1 186 528,35838 | 1 211 808,03758 | 577 439,36483 | 37 177,09849 | 63 007,12887 |
| Valeur liquidative unitaire | 99,95 | 100,02 | 105,51 | 111,35 | 115,29 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 0,24 | 4,86 | -1,17 | 1,89 | 1,51 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 0,05 | 0,13 | -0,04 | 1,66 | 2,39 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X en EUR | | | | | |
| Actif net | 148 093 366,41 | 144 865 342,17 | 136 888 469,49 | 184 716 210,44 | 184 916 178,44 |
| Nombre de titres | 14 526,02383 | 14 120,02383 | 12 575,02383 | 15 985,02383 | 15 369,02383 |
| Valeur liquidative unitaire | 10 195,03 | 10 259,56 | 10 885,74 | 11 555,57 | 12 031,74 |
| Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées | 0,00 | 496,35 | 375,23 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes | 25,07 | 0,00 | 0,00 | 195,77 | 157,16 |
| Report à nouveau unitaire sur revenu | 0,00 | 70,92 | 124,43 | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation unitaire sur revenu | 62,88 | 0,00 | 0,00 | 359,72 | 315,52 |

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et autres fonds d'investissement non cotés sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créances sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte-Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

| Frais facturés au FCP | Assiette | Taux / Barème Part | | |
|---|-------------------------|--|--------------------|--------------------|
| | | Part I et X | Part GP | Part L |
| Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services | Actif net | 0,50 % TTC maximum | 0,70 % TTC maximum | 0,80 % TTC maximum |
| Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) | Actif net | Non concerné | | |
| Commissions de mouvement | Transaction / Opération | Néant | | |
| Commission de surperformance | Actif net | Part I 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes de la part I réalisée par le FCP par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence majoré, sur une base annuelle, de 1,50%, ajustée des souscriptions/rachats dans le FCP. | | |

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus:

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3^o du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les:

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 % de l'actif net.

Acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties espèces liées aux opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au FCP.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du FCP.

Contrats d'échange sur rendement global :

100 % des revenus sont acquis au fonds. En terme de coûts, des commissions de mouvements sont prélevées telle qu'indiqué au sein du tableau « frais de gestion »

Commission de surperformance (part I) :

Des frais de gestion variables seront prélevés pour les parts I, au profit de la Société de Gestion. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes.

La surperformance du FCP correspond à la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (αSTR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 1,50 %, et ajustée des souscriptions et des rachats dans le FCP.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du FCP sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat. La commission de surperformance est perçue par la Société de Gestion lors de la date de paiement de la commission de surperformance, que la performance absolue du FCP sur la Période de Calcul soit positive ou négative.

A la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du FCP sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque la sous-performance au titre de la Période de Calcul sera comblée par le FCP.

Date de constatation: dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Swing Pricing

Afin de ne pas pénaliser les porteurs demeurant dans le FCP, un facteur d'ajustement sera appliqué à ceux qui souscrivent ou rachètent des montants significatifs de l'encours du fonds, ce qui est susceptible de générer pour les porteurs entrant ou sortant du FCP des coûts, qui seraient sinon imputés aux porteurs présents dans le FCP. Ainsi, si un jour de calcul de la valeur liquidative (VL), le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli par la Société de Gestion et déterminé sur la base de critères objectifs en pourcentage de l'actif net du FCP, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus a minima trimestriellement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des fourchettes d'achat-vente.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats des différents porteurs, il n'est pas possible de prédire s'il sera fait application du « swing » à un moment donné dans le futur. Dans tous les cas, de tels ajustements ne pourront pas dépasser 2 % de la VL. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

- Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

- Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.
- La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|--------------------|---|---|
| Part GP, X, I et L | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion |

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

| Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Capitaux propres début d'exercice | 256 421 180,08 | 253 786 317,36 |
| Flux de l'exercice : | | |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 23 837 336,14 | 55 241 376,97 |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC) | -18 785 378,59 | -65 320 458,82 |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation | 6 582 641,59 | 4 329 368,30 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation | 3 352 412,73 | 3 878 494,99 |
| Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation | 25 766,01 | 4 506 081,28 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net) | 271 433 957,96 | 256 421 180,08 |

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

| | En parts | En montant |
|---|---------------|----------------|
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 12 024,08106 | 1 389 726,61 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -55 631,01884 | -6 402 347,64 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -43 606,93778 | -5 012 621,03 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 21 573,61937 | |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 1 217,50000 | 14 276 516,09 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -11,01000 | -127 483,88 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 1 206,49000 | 14 149 032,21 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 6 496,49773 | |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 37 644,79105 | 4 267 606,19 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -11 814,76067 | -1 344 288,86 |
| Solde net des souscriptions/rachats | 25 830,03038 | 2 923 317,33 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 63 007,12887 | |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X | | |
| Parts souscrites durant l'exercice | 325,00000 | 3 903 487,25 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -941,00000 | -10 911 258,21 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -616,00000 | -7 007 770,96 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 15 369,02383 | |

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

| | En montant |
|---|------------|
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X | |
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Libellé de la part Code ISIN | Affectation des revenus nets | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées | Devise de la part | Actif net par part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|--|--|-------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------|
| LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP FR0013341401 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | EUR | 2 542 812,31 | 21 573,61937 | 117,86 |
| LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I FR0013341435 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | EUR | 76 710 262,81 | 6 496,49773 | 11 807,94 |
| LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L FR0013341419 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | EUR | 7 264 704,40 | 63 007,12887 | 115,29 |
| LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X FR0013403425 | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion | EUR | 184 916 178,44 | 15 369,02383 | 12 031,74 |

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions significatives par pays | | | | |
|--|-------------------|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | Pays 1 +/- | Pays 2 +/- | Pays 3 +/- | Pays 4 +/- | Pays 5 +/- |
| Actif | | | | | | |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | |
| Futures | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Options | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Swaps | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Autres instruments financiers | 0,00 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Total | 0,00 | | | | | |

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité | | | Décomposition par niveau de deltas | |
|-----------------------------------|-------------------|--|-------------|-------------|------------------------------------|-------------|
| | | <= 1 an | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6 | 0,6<X<=1 |
| Total | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

| Montants exprimés en milliers EUR | Exposition +/- | Ventilation des expositions par type de taux | | | |
|--|-------------------|--|-----------------------------------|--------------------|---|
| | | Taux fixe +/- | Taux variable ou révisable +/- | Taux indexé +/- | Autre ou sans contrepartie de taux +/- |
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 240 410,76 | 231 150,77 | 7 253,27 | 2 006,72 | 0,00 |
| Titres de créances | 16 985,60 | 14 984,19 | 2 001,41 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 1 584,40 | 1 584,40 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 239,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 239,01 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | -1 562,94 | 0,00 | -1 562,94 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | -230,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -230,60 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Futures | NA | -76 713,26 | 48 939,50 | 0,00 | 0,00 |
| Options | NA | 1 519,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Swaps | NA | -17 100,00 | 17 100,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | NA | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 155 425,70 | 73 731,24 | 2 006,72 | 8,41 |

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

| Montants exprimés en milliers EUR | [0 - 3 mois] | [3 - 6 mois] | [6 - 12 mois] | [1 - 3 ans] | [3 - 5 ans] | [5 - 10 ans] | >10 ans |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| | (*) +/- | (*) +/- | (*) +/- | (*) +/- | (*) +/- | (*) +/- | (*) +/- |
| Actif | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations | 6 005,26 | 2 642,32 | 12 033,59 | 34 481,01 | 29 684,28 | 125 108,98 | 30 455,32 |
| Titres de créances | 15 984,74 | 1 000,86 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 584,40 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 239,01 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -1 562,94 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | -230,60 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | | | |
| Futures | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 38 794,45 | -41 817,60 | -29 045,29 | 4 294,68 |
| Options | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 519,60 | 0,00 |
| Swaps | 0,00 | 17 100,00 | 0,00 | 0,00 | -15 000,00 | 5 000,00 | -7 100,00 |
| Autres instruments | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 21 998,41 | 20 743,18 | 12 033,59 | 73 275,46 | -25 548,92 | 102 583,29 | 26 087,06 |

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

| Montants exprimés en milliers EUR | Devise 1 GBP +/- | Devise 2 JPY +/- | Devise 3 USD +/- | Devise 4 AUD +/- | Devise N +/- |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|
| Actif | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 18 455,94 | 3 063,13 | 1 323,43 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 64,94 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Passif | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | -169,97 | -0,17 | -60,46 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | | | |
| Devises à recevoir | 0,00 | 41,96 | 1 030,86 | 0,00 | 0,00 |
| Devises à livrer | -18 374,04 | -3 124,59 | -2 351,94 | 0,00 | 0,00 |
| Futures options swaps | 0,00 | -4 984,81 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 146,84 | -5 174,28 | 2,18 | -60,46 | 0,00 |

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

| Montants exprimés en milliers EUR | Invest. Grade +/- | Non Invest. Grade +/- | Non notés +/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| Actif | | | |
| Obligations convertibles en actions | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 218 102,56 | 22 308,20 | 0,00 |
| Titres de créances | 16 985,60 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 1 036,43 | 547,97 | 0,00 |
| Passif | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Hors-bilan | | | |
| Dérivés de crédits | 0,00 | 0,00 | -6 200,00 |
| Solde net | 236 124,59 | 22 856,17 | -6 200,00 |

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| Contreparties (montants exprimés en milliers EUR) | Valeur actuelle constitutive d'une créance | Valeur actuelle constitutive d'une dette |
|--|--|--|
| Opérations figurant à l'actif du bilan | | |
| Dépôts | | |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| BNP PARIBAS FRANCE | 126,16 | 0,00 |
| GOLDMAN SACHS INTL LTD | 1 067,70 | 0,00 |
| SOCIETE GENERALE PAR | 34,08 | 0,00 |
| UBS EUROPE SE | 1,95 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension | | |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie | | |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés | | |
| Titres financiers empruntés | | |
| Titres reçus en garantie | | |
| Titres financiers donnés en pension | | |
| BNP PARIBAS FRANCE | 205,46 | 0,00 |
| JEFFERIES GMBH | 547,97 | 0,00 |
| ODDO ASSET MANAGEMENT | 830,97 | 0,00 |
| Créances | | |
| Collatéral espèces | | |
| BNP PARIBAS FRANCE | 551,04 | 0,00 |
| NOMURA INTERNATIONA PLC | 170,27 | 0,00 |
| Dépôt de garantie espèces versé | | |
| Opérations figurant au passif du bilan | | |
| Dettes représentatives des titres donnés en pension | | |
| ODDO ASSET MANAGEMENT | 0,00 | 843,06 |
| JEFFERIES GMBH | 0,00 | 514,56 |
| BNP PARIBAS FRANCE | 0,00 | 205,32 |
| Instruments financiers à terme non compensés | | |
| J.P.MORGAN AG FRANCFORT | 0,00 | 101,39 |
| GOLDMAN SACHS INTL LTD | 0,00 | 99,93 |
| SOCIETE GENERALE PAR | 0,00 | 0,41 |
| ROYAL BANK OF CANADA PARIS | 0,00 | 6,52 |
| NOMURA FINANCIAL PRODUCTS EUROPE GMBH | 0,00 | 192,79 |
| BNP PARIBAS FRANCE | 0,00 | 693,45 |
| Dettes | | |
| Collatéral espèces | | |
| GOLDMAN SACHS INTL LTD | 0,00 | 931,33 |

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

| Nature de débit/crédit | 31/12/2025 |
|---|---------------------|
| Créances | |
| Dépôts de garantie en espèces | 1 213 860,74 |
| Collatéraux | 721 318,12 |
| Total des créances | 1 935 178,86 |
| Dettes | |
| Frais de gestion fixe | 62 812,64 |
| Frais de gestion variable | 43 966,73 |
| Collatéraux | 931 330,40 |
| Autres dettes | 1 527,88 |
| Total des dettes | 1 039 637,65 |
| Total des créances et des dettes | 895 541,21 |

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

| | 31/12/2025 |
|--|------------|
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 18 401,27 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,43 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 569,40 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,01 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 248 080,28 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,38 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 43 903,07 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,07 |
| Frais de gestion variables acquis | 63,66 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 7 418,24 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,01 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 44 625,70 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,73 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 691,26 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,01 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X | |
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 306 934,29 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,17 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |
| Frais de recherche | 21 219,17 |
| Pourcentage de frais de recherche | 0,01 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

D3. Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2025 |
|---|-------------------|
| Garanties reçues | 0,00 |
| - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |
| Garanties données | 448 010,00 |
| - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Engagements de financement reçus mais non encore tirés | 0,00 |
| Engagements de financement donnés mais non encore tirés | 0,00 |
| Autres engagements hors bilan | 0,00 |
| Total | 448 010,00 |

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/12/2025 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/12/2025 |
|-----------------------------------|--------------|---|----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 2 538 041,03 |
| | FR001400SWX7 | BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN | 1 545 815,14 |
| | FR0014013WA1 | BQ POSTALE HOME LOAN SFH 2.75% 05-11-31 | 992 225,89 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 12 976 789,14 |
| | FR0013358025 | LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I | 4 161 640,00 |
| | FR0013403680 | LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I | 2 250 852,00 |
| | FR0013188752 | OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2 | 936 875,16 |
| | FR0010392951 | OSTRUM SRI CASH Part M | 4 056 171,44 |
| | FR0012750461 | OSTRUM SRI CASH Z | 1 571 250,54 |
| Instruments financiers à terme | | | 0,00 |
| Total des titres du groupe | | | 15 514 830,17 |

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Revenus nets | 6 855 349,67 | 4 954 101,81 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter | 6 855 349,67 | 4 954 101,81 |
| Report à nouveau | 0,00 | 1 989 127,57 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 6 855 349,67 | 6 943 229,38 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|------------------|-------------------|
| Revenus nets | 60 270,78 | 132 041,06 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 60 270,78 | 132 041,06 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 60 270,78 | 132 041,06 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 60 270,78 | 132 041,06 |
| Total | 60 270,78 | 132 041,06 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|---------------------|-------------------|
| Revenus nets | 1 794 740,59 | 999 193,17 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 1 794 740,59 | 999 193,17 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 1 794 740,59 | 999 193,17 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 1 794 740,59 | 999 193,17 |
| Total | 1 794 740,59 | 999 193,17 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|-------------------|------------------|
| Revenus nets | 150 988,54 | 61 861,28 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 150 988,54 | 61 861,28 |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 150 988,54 | 61 861,28 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 150 988,54 | 61 861,28 |
| Total | 150 988,54 | 61 861,28 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|--|---------------------|---------------------|
| Revenus nets | 4 849 349,76 | 3 761 006,30 |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Revenus de l'exercice à affecter (**) | 4 849 349,76 | 3 761 006,30 |
| Report à nouveau | 0,00 | 1 989 127,57 |
| Sommes distribuables au titre du revenu net | 4 849 349,76 | 5 750 133,87 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 4 849 349,76 | 5 750 133,87 |
| Total | 4 849 349,76 | 5 750 133,87 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Montant unitaire | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt totaux | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt unitaires | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |
| Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu | 0,00 | 0,00 |

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 3 548 214,21 | 4 346 904,23 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter | 3 548 214,21 | 4 346 904,23 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 3 548 214,21 | 4 346 904,23 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|------------------|-------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 33 286,47 | 125 500,44 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 33 286,47 | 125 500,44 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 33 286,47 | 125 500,44 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 33 286,47 | 125 500,44 |
| Total | 33 286,47 | 125 500,44 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 1 004 055,94 | 1 021 583,22 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 1 004 055,94 | 1 021 583,22 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 1 004 055,94 | 1 021 583,22 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 1 004 055,94 | 1 021 583,22 |
| Total | 1 004 055,94 | 1 021 583,22 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|------------------|------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 95 325,78 | 70 343,73 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 95 325,78 | 70 343,73 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 95 325,78 | 70 343,73 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 95 325,78 | 70 343,73 |
| Total | 95 325,78 | 70 343,73 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2025 | 31/12/2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice | 2 415 546,02 | 3 129 476,84 |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*) | 0,00 | 0,00 |
| Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**) | 2 415 546,02 | 3 129 476,84 |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées | 2 415 546,02 | 3 129 476,84 |
| Affectation : | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 2 415 546,02 | 3 129 476,84 |
| Total | 2 415 546,02 | 3 129 476,84 |
| <i>* Information relative aux acomptes versés</i> | | |
| Acomptes unitaires versés | 0,00 | 0,00 |
| <i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i> | | |
| Nombre de parts | 0,00 | 0,00 |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes | 0,00 | 0,00 |

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Code ISIN | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | | | 239 962 742,74 | 88,41 |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 239 962 742,74 | 88,41 |
| Assurance | | | | 8 030 233,04 | 2,96 |
| ASR NEDERLAND NV 7.0% 07-12-43 | XS2554581830 | EUR | 1 000 000 | 1 186 131,64 | 0,44 |
| CNP ASSURANCES 1.25% 27-01-29 | FR0014007YA9 | EUR | 2 000 000 | 1 914 873,15 | 0,71 |
| CNP ASSURANCES 5.25% 18-07-53 | FR001400F620 | EUR | 800 000 | 873 316,71 | 0,32 |
| FIDELIDADE COMPANHIADE SEGUROS 4.25% 04-09-31 | PTFIDBOM0009 | EUR | 1 200 000 | 1 226 942,30 | 0,45 |
| INTESA VITA 2.375% 22-12-30 | XS2262806933 | EUR | 1 300 000 | 1 233 961,25 | 0,45 |
| MUNICH RE 1.25% 26-05-41 | XS2221845683 | EUR | 500 000 | 452 840,62 | 0,17 |
| SWISS RE SUBORDINATED FINANCE 3.89% 26-03-33 | XS3025207807 | EUR | 1 100 000 | 1 142 167,37 | 0,42 |
| Automobiles | | | | 4 098 804,03 | 1,51 |
| General Motors Financial Co Inc 5.15% 15-08-26 | XS2587351706 | GBP | 1 500 000 | 1 760 860,18 | 0,64 |
| NISSAN MOTOR 2.652% 17-03-26 | XS2228683277 | EUR | 1 000 000 | 1 020 211,32 | 0,38 |
| RENAULT 2.375% 25-05-26 EMTN | FR0014000NZ4 | EUR | 1 300 000 | 1 317 732,53 | 0,49 |
| Banques commerciales | | | | 55 845 845,04 | 20,57 |
| ALPHA BANK 5.5% 11-06-31 | XS2307437629 | EUR | 1 000 000 | 1 038 272,47 | 0,38 |
| ALPHA BANK 6.0% 13-09-34 EMTN | XS2835739660 | EUR | 800 000 | 876 559,78 | 0,32 |
| BANCA POPOLARE DI SONDRIO 3.875% 25-02-32 | XS2411537033 | EUR | 1 000 000 | 1 040 385,62 | 0,38 |
| BANCO BPM 3.375% 21-01-30 EMTN | IT0005632267 | EUR | 900 000 | 939 177,49 | 0,35 |
| BANCO BPM 4.625% 29-11-27 EMTN | IT0005572166 | EUR | 600 000 | 624 983,01 | 0,23 |
| BANKINTER 3.25% 03-11-33 | ES0213679OU3 | EUR | 700 000 | 692 782,71 | 0,26 |
| BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29 | XS2905432584 | EUR | 1 000 000 | 1 064 183,32 | 0,39 |
| BARCLAYS E3R+1.1% 14-05-29 | XS3069319542 | EUR | 1 300 000 | 1 318 300,24 | 0,49 |
| BNP PAR E3R+0.75% 20-03-29 | FR001400YCA5 | EUR | 1 500 000 | 1 506 439,58 | 0,55 |
| BPCE SFH 2.625% 24-07-30 | FR001400YWH8 | EUR | 900 000 | 901 616,79 | 0,33 |
| BPER BANCA 3.75% 22-10-27 | IT0005571952 | EUR | 1 000 000 | 1 039 635,48 | 0,38 |
| BQ POSTALE 3.5% 01-04-31 EMTN | FR001400SWX7 | EUR | 1 500 000 | 1 545 815,14 | 0,57 |
| BQ POSTALE HOME LOAN SFH 2.75% 05-11-31 | FR0014013WA1 | EUR | 1 000 000 | 992 225,89 | 0,37 |
| CA 3.125% 26-01-29 EMTN | FR001400SVD1 | EUR | 600 000 | 621 847,23 | 0,23 |
| CAIXABANK E3R+0.65% 26-06-29 | XS3103589167 | EUR | 700 000 | 703 268,14 | 0,26 |
| COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 3.125% 26-11-30 | DE000CZ457N3 | EUR | 400 000 | 399 638,36 | 0,15 |
| COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT E3R+0.5% 03-03-28 | DE000CZ45ZM5 | EUR | 600 000 | 601 996,00 | 0,22 |
| CREDITO EMILIANO 3.25% 18-04-29 | IT0005579294 | EUR | 600 000 | 623 795,26 | 0,23 |
| DEUTSCHE BK 3.0% 16-06-29 EMTN | DE000A4DFH60 | EUR | 400 000 | 406 521,97 | 0,15 |
| DEUTSCHE BK 4.5% PERP | DE000DL19V55 | EUR | 1 600 000 | 1 645 539,07 | 0,61 |
| DEUTSCHE BK 5.625% 19-05-31 | DE000DL19VB0 | EUR | 1 500 000 | 1 559 278,97 | 0,57 |
| DEXIA 2.75% 18-01-29 EMTN | XS2749477134 | EUR | 2 000 000 | 2 055 021,10 | 0,76 |
| FORD MOTOR CREDIT 4.165% 21-11-28 | XS2822575648 | EUR | 800 000 | 820 275,95 | 0,30 |
| FORD MOTOR CREDIT 5.125% 05-11-26 | US345397F810 | USD | 300 000 | 258 987,93 | 0,10 |
| ICCREA BANCA 4.75% 18-01-32 | XS2397352662 | EUR | 1 200 000 | 1 270 437,86 | 0,47 |
| ING GROEP NV 2.125% 26-05-31 | XS2176621170 | EUR | 1 500 000 | 1 518 076,64 | 0,56 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 0.0% 15-09-28 | XS2209794408 | EUR | 8 400 000 | 7 901 544,00 | 2,91 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.625% 15-11-32 | XS3166721913 | EUR | 1 400 000 | 1 387 186,93 | 0,51 |
| KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31 | DE000A382400 | EUR | 3 400 000 | 3 497 288,44 | 1,29 |

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Code ISIN | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| LLOYDS BANKING GROUP E3R+0.63% 04-03-28 | XS3010674961 | EUR | 600 000 | 603 237,60 | 0,22 |
| MBANK 8.375% 11-09-27 | XS2680046021 | EUR | 1 200 000 | 1 278 331,73 | 0,47 |
| MBANK SPOLKA AKCYJNA 3.7713999999999994% 03-03-32 | XS3244863729 | EUR | 300 000 | 301 382,93 | 0,11 |
| MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30 | XS2907137736 | EUR | 100 000 | 103 871,21 | 0,04 |
| MONTE PASCHI 2.75% 18-01-31 | IT0005655334 | EUR | 2 000 000 | 2 009 587,67 | 0,74 |
| MONTE PASCHI 3.625% 27-11-30 | XS2947917527 | EUR | 700 000 | 711 923,30 | 0,26 |
| NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.0% 24-03-32 | XS3025442479 | EUR | 900 000 | 920 159,14 | 0,34 |
| NCG BAN 3.25% 14-02-31 EMTN | ES0265936072 | EUR | 1 200 000 | 1 239 610,03 | 0,46 |
| NOVO BAN 3.25% 01-03-27 EMTN | PTNOBFOM0009 | EUR | 700 000 | 725 943,92 | 0,27 |
| NOVO BAN 3.375% 22-01-31 EMTN | PTNOBNOM0009 | EUR | 1 600 000 | 1 660 844,93 | 0,61 |
| PIRAEUS BANK 3.375% 02-12-31 | XS3244184159 | EUR | 800 000 | 798 163,07 | 0,29 |
| PKO Bank Polski 3.375% 16-06-28 | XS2965663656 | EUR | 500 000 | 512 840,27 | 0,19 |
| RCI BANQUE 3.375% 06-06-30 | FR00140106Z3 | EUR | 400 000 | 407 738,08 | 0,15 |
| RCI BANQUE 3.625% 03-11-32 | FR0014013UK4 | EUR | 700 000 | 691 961,79 | 0,25 |
| SG 3.0% 12-02-27 | FR001400U1B5 | EUR | 1 600 000 | 1 651 530,74 | 0,61 |
| SG 5.25% 19-02-27 | US83368TCA43 | USD | 1 200 000 | 1 053 220,66 | 0,39 |
| TRIODOS BANK NV 2.25% 05-02-32 | XS2401175927 | EUR | 1 200 000 | 1 206 562,85 | 0,44 |
| UNICREDIT 3.1% 10-06-31 EMTN | IT0005654592 | EUR | 1 100 000 | 1 117 853,75 | 0,41 |
| Boissons | | | | 995 149,73 | 0,37 |
| HEINEKEN NV 2.99% 14-07-31 | XS3226565219 | EUR | 1 000 000 | 995 149,73 | 0,37 |
| Compagnies aériennes | | | | 1 324 588,70 | 0,49 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26 | XS2265369657 | EUR | 1 300 000 | 1 324 588,70 | 0,49 |
| Crédit à la consommation | | | | 1 071 488,63 | 0,39 |
| CAIXA CENTRAL DE CREDITO AGRICOLA MUTUO 8.375% 04-07-27 | PTCCCMOM0006 | EUR | 1 000 000 | 1 071 488,63 | 0,39 |
| Electricité | | | | 2 305 471,07 | 0,85 |
| ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.875% 02-08-81 | PTEDPROM0029 | EUR | 1 200 000 | 1 202 428,44 | 0,44 |
| TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.0% 22-07-31 | XS3128477521 | EUR | 1 100 000 | 1 103 042,63 | 0,41 |
| Equipements électriques | | | | 1 313 161,22 | 0,48 |
| PRYSMIAN 3.875% 28-11-31 EMTN | XS2948434266 | EUR | 600 000 | 616 352,55 | 0,23 |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE 2.75% 04-07-30 | FR0014014QW5 | EUR | 700 000 | 696 808,67 | 0,25 |
| Equipements et instruments électroniques | | | | 1 011 008,30 | 0,37 |
| IBERDROLA INTL BV 1.874% PERP | XS2244941063 | EUR | 1 000 000 | 1 011 008,30 | 0,37 |
| FPI de détail | | | | 1 015 033,43 | 0,37 |
| CARMILA 3.75% 13-01-33 EMTN | FR0014010126 | EUR | 500 000 | 495 480,07 | 0,18 |
| CARMILA 3.875% 25-01-32 EMTN | FR001400STL8 | EUR | 500 000 | 519 553,36 | 0,19 |
| Gestion immobilière et développement | | | | 1 590 067,32 | 0,59 |
| CTP NV 3.625% 13-04-32 | XS3202199066 | EUR | 1 000 000 | 994 742,47 | 0,37 |
| VONOVIA SE 3.5% 12-11-32 EMTN | XS3222746375 | EUR | 600 000 | 595 324,85 | 0,22 |
| Infrastructure de transports | | | | 1 466 669,24 | 0,54 |
| ATLANTIA EX AUTOSTRAD 4.5% 24-01-30 | XS2864439158 | EUR | 700 000 | 762 242,27 | 0,28 |
| MUNDYS 3.7% 29-09-31 EMTN | XS3192254632 | EUR | 700 000 | 704 426,97 | 0,26 |
| Marchés de capitaux | | | | 6 815 438,74 | 2,51 |
| ARKEA PUBLIC SECTOR SCF 3.226% 02-07-35 | FR0014010UW5 | EUR | 1 800 000 | 1 800 283,91 | 0,65 |
| CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27 | XS2638560156 | EUR | 1 000 000 | 1 046 536,16 | 0,39 |
| EFG EUROBANK 10.0% 06-12-32 | XS2562543442 | EUR | 800 000 | 909 487,34 | 0,34 |
| RAIFFEISEN BANK INTL AG 7.375% 20-12-32 | XS2534786590 | EUR | 1 500 000 | 1 603 864,32 | 0,59 |
| VW 4 5/8 03/24/49 | XS1048428442 | EUR | 1 400 000 | 1 455 267,01 | 0,54 |
| Produits chimiques | | | | 595 439,01 | 0,22 |

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Code ISIN | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.125% 20-11-32 | XS3226699091 | EUR | 600 000 | 595 439,01 | 0,22 |
| Produits pharmaceutiques | | | | 636 094,60 | 0,23 |
| ITM ENTREPRISES 4.125% 29-01-30 | FR001400WTD7 | EUR | 600 000 | 636 094,60 | 0,23 |
| Services aux collectivités | | | | 117 464 516,85 | 43,28 |
| BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 18-06-35 | EU000A4ECKZ8 | EUR | 2 000 000 | 2 001 644,38 | 0,74 |
| BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 2.0% 10-12-26 | DE000BU22072 | EUR | 10 000 000 | 10 013 746,58 | 3,69 |
| CADES 0.0% 25-02-26 | FR0014000UG9 | EUR | 5 000 000 | 4 985 050,00 | 1,84 |
| DEXIA MUN 3.0% 24-05-33 EMTN | FR0014013O90 | EUR | 800 000 | 790 800,00 | 0,29 |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.5% 11-11-30 | EU000A2SCAV2 | EUR | 2 100 000 | 2 090 900,96 | 0,77 |
| EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 29-01-35 | EU000A2SCAS8 | EUR | 1 125 000 | 1 128 270,03 | 0,42 |
| EUROPEAN UNION 2.625% 04-07-28 | EU000A4D5QM6 | EUR | 7 000 000 | 7 147 523,56 | 2,63 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.7% 25-02-31 | FR001400Z2L7 | EUR | 11 500 000 | 11 685 810,07 | 4,31 |
| HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.625% 15-06-35 | GR0124041758 | EUR | 4 250 000 | 4 397 816,16 | 1,62 |
| HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.375% 18-07-38 | GR0128017747 | EUR | 1 050 000 | 1 142 858,40 | 0,42 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.4% 15-05-39 | IT0005547812 | EUR | 1 800 000 | 1 995 501,37 | 0,74 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.7% 01-10-30 | IT0005654642 | EUR | 3 800 000 | 3 814 709,34 | 1,41 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.15% 15-11-31 | IT0005619546 | EUR | 18 000 000 | 18 271 041,22 | 6,72 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.25% 15-11-32 | IT0005668220 | EUR | 8 500 000 | 8 604 029,20 | 3,17 |
| JAPAN 20 YEAR ISSUE 2.5% 20-06-45 | JP1201931R78 | JPY | 600 000 000 | 3 063 131,35 | 1,13 |
| LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 10-03-36 | XS3175946071 | EUR | 2 000 000 | 1 998 919,73 | 0,74 |
| LITHUANIA GOVERNMENT INTL BOND 3.625% 28-01-40 | XS2979761926 | EUR | 1 000 000 | 982 255,75 | 0,36 |
| POSTE ITALIANE 3.0% 03-12-30 | XS3244877869 | EUR | 800 000 | 798 113,86 | 0,29 |
| ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 13-07-30 | XS2364199757 | EUR | 1 250 000 | 1 141 160,45 | 0,42 |
| ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 07-06-33 | XS3198384573 | EUR | 5 000 000 | 5 120 467,12 | 1,89 |
| ROMANIAN GOVERNMENT INTL BOND 5.375% 22-03-31 | XS2770920937 | EUR | 800 000 | 867 374,58 | 0,32 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 3.2% 31-10-35 | ES0000012P33 | EUR | 5 000 000 | 4 994 581,51 | 1,84 |
| SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-01-41 | ES0000012O75 | EUR | 2 500 000 | 2 508 770,89 | 0,92 |
| TII 0 3/8 07/15/27 | US9128282L36 | USD | 10 000 | 11 222,57 | 0,00 |
| UNITED KINGDOM GILT 4.0% 22-10-31 | GB00BPSNBF73 | GBP | 6 000 000 | 6 895 736,73 | 2,54 |
| UNITED KINGDOM GILT 4.625% 31-01-34 | GB00BPJJKN53 | GBP | 5 250 000 | 6 239 213,27 | 2,30 |
| UNITED KINGDOM GILT 4.75% 22-10-43 | GB00BPJJKP77 | GBP | 3 200 000 | 3 560 132,77 | 1,31 |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT 3.324% 17-06-32 | FR00140101P4 | EUR | 1 200 000 | 1 213 735,00 | 0,45 |
| Services aux entreprises | | | | 3 125 069,83 | 1,15 |
| CRHCAISSE DE REFINANCEMENT DE L HABITAT 2.75% 20-02-32 | FR001400XFS2 | EUR | 2 000 000 | 2 013 928,49 | 0,74 |
| FCC SERVICIOS MEDIO AMBIENTE 3.715% 08-10-31 | XS2905583014 | EUR | 1 100 000 | 1 111 141,34 | 0,41 |
| Services aux professionnels | | | | 998 156,71 | 0,37 |
| BUREAU VERITAS 3.375% 01-10-33 | FR0014013058 | EUR | 1 000 000 | 998 156,71 | 0,37 |
| Services clientèle divers | | | | 2 520 028,89 | 0,93 |
| AYVENS E3R+0.68% 19-11-27 | FR001400XHW0 | EUR | 2 500 000 | 2 520 028,89 | 0,93 |
| Services de télécommunication diversifiés | | | | 6 068 062,76 | 2,24 |
| ORANGE 3.125% 13-11-31 EMTN | FR00140144B5 | EUR | 800 000 | 798 062,14 | 0,29 |
| TDF INFRASTRUCTURE SAS 3.625% 16-12-30 | FR0014011904 | EUR | 800 000 | 803 613,04 | 0,30 |
| TELECOM ITALIA SPA EX OLIVETTI 3.625% 30-09-30 | XS3194057553 | EUR | 600 000 | 608 972,14 | 0,22 |
| TELEFONICA EUROPE BV 2.376% PERP | XS2293060658 | EUR | 1 800 000 | 1 737 635,08 | 0,64 |
| TELEFONICA EUROPE BV 3.875% PERP | XS1795406658 | EUR | 1 300 000 | 1 318 131,44 | 0,49 |
| VERIZON COMMUNICATION 3.9962% 15-06-56 | XS3226542861 | EUR | 800 000 | 801 648,92 | 0,30 |
| Services de télécommunication mobile | | | | 1 753 389,59 | 0,65 |
| INFRASTRUTTURE WIRELESS ITALIANE 3.75% 01-04-30 | XS3040316971 | EUR | 1 500 000 | 1 559 841,58 | 0,58 |

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Code ISIN | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------------|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| ORAN 5.0% PERP EMTN | XS1115498260 | EUR | 188 000 | 193 548,01 | 0,07 |
| Services financiers diversifiés | | | | 18 033 912,07 | 6,64 |
| AAREAL BK 3.0% 05-08-31 EMTN | DE000AAR0454 | EUR | 2 000 000 | 2 023 230,68 | 0,75 |
| CA HOME LOAN 3.0% 29-08-33 | FR0014012BB5 | EUR | 2 000 000 | 1 994 665,48 | 0,73 |
| CAIXA GEN S A 0.375% 21-09-27 | PTCGDCOM0037 | EUR | 900 000 | 887 588,14 | 0,33 |
| CAJAMAR CAJACA JAMAR CAJA SCC 3.375% 16-02-28 | ES0422714172 | EUR | 1 100 000 | 1 150 827,08 | 0,42 |
| CIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.0% 24-02-33 | FR0014014CT1 | EUR | 600 000 | 594 091,23 | 0,22 |
| CREDIT MUTUEL HOME LOAN SFH 2.625% 06-06-30 | FR00140103L0 | EUR | 1 400 000 | 1 411 631,89 | 0,52 |
| DIGITAL EURO FIN 3.75% 15-01-33 | XS3233451718 | EUR | 400 000 | 397 538,41 | 0,15 |
| ENEL FINANCE INTL NV 2.625% 24-02-28 | XS3008888953 | EUR | 1 000 000 | 1 024 574,11 | 0,38 |
| EURONEXT NV 2.625% 26-11-28 | DK0030555156 | EUR | 500 000 | 500 028,36 | 0,18 |
| LSEG NETHERLANDS BV 3.0% 06-11-31 | XS3225988826 | EUR | 800 000 | 792 521,21 | 0,29 |
| NTT FINANCE 3.678% 16-07-33 | XS3100081507 | EUR | 700 000 | 716 122,90 | 0,26 |
| SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 3.75% 27-02-40 | SK4000026845 | EUR | 3 300 000 | 3 326 250,82 | 1,23 |
| SWEDEN GOVERNMENT INTL BOND 2.0% 26-06-28 | XS3101501776 | EUR | 2 300 000 | 2 307 648,29 | 0,85 |
| WENDEL 3.75% 11-08-33 | FR0014012241 | EUR | 900 000 | 907 193,47 | 0,33 |
| Services liés aux technologies de l'information | | | | 697 769,01 | 0,26 |
| CAPGEMINI 3.125% 25-09-31 | FR0014012S97 | EUR | 700 000 | 697 769,01 | 0,26 |
| Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) | | | | 1 187 344,93 | 0,44 |
| INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 3.125% 23-09-31 | XS3182049935 | EUR | 1 200 000 | 1 187 344,93 | 0,44 |
| TITRES DE CRÉANCES | | | | 16 985 602,24 | 6,26 |
| Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 16 985 602,24 | 6,26 |
| Banques commerciales | | | | 1 000 557,88 | 0,37 |
| LCL CREDIT LYONNAIS 230326 OISEST 0.16 | 666907136INF | EUR | 1 000 000 | 1 000 557,88 | 0,37 |
| Services aux collectivités | | | | 14 984 187,70 | 5,52 |
| FRAN TREA BILL BTF ZCP 14-01-26 | FR0128983980 | EUR | 10 000 000 | 9 990 684,80 | 3,68 |
| FRENCH REPUBLIC ZCP 21-01-26 | FR0129287225 | EUR | 5 000 000 | 4 993 502,90 | 1,84 |
| Services financiers diversifiés | | | | 1 000 856,66 | 0,37 |
| BANQUE STELLANTIS FRANCE 190526 OISEST 0.23 | 666907119INF | EUR | 1 000 000 | 1 000 856,66 | 0,37 |
| TITRES D'OPC | | | | 12 976 789,14 | 4,78 |
| OPCVM | | | | 10 725 937,14 | 3,95 |
| Gestion collective | | | | 10 725 937,14 | 3,95 |
| LBPAM INFLATION FLEXIBLE Part I | FR0013358025 | EUR | 350 | 4 161 640,00 | 1,53 |
| OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2 | FR0013188752 | EUR | 87 | 936 875,16 | 0,35 |
| OSTRUM SRI CASH Part M | FR0010392951 | EUR | 376 | 4 056 171,44 | 1,49 |
| OSTRUM SRI CASH Z | FR0012750461 | EUR | 146 | 1 571 250,54 | 0,58 |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne | | | | 2 250 852,00 | 0,83 |
| Gestion collective | | | | 2 250 852,00 | 0,83 |
| LBPAM ISR EURO HIGH YIELD I | FR0013403680 | EUR | 200 | 2 250 852,00 | 0,83 |
| TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT | | | | 448 010,00 | 0,17 |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 448 010,00 | 0,17 |
| Services aux collectivités | | | | 448 010,00 | 0,17 |
| LUXEMBOURG GOVERNMENT BOND 0.0% 28-04-30 | LU2162831981 | EUR | 500 000 | 448 010,00 | 0,17 |
| TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION | | | | 1 584 403,20 | 0,58 |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | 1 584 403,20 | 0,58 |
| Banques commerciales | | | | 830 969,64 | 0,30 |
| MBANK SPOLKA AKCYJNA 4.034% 27-09-30 | XS2907137736 | EUR | 800 000 | 830 969,64 | 0,30 |
| Gestion immobilière et développement | | | | 205 463,67 | 0,08 |

| Désignation des valeurs par secteur d'activité (*) | Code ISIN | Devise | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------------|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30 | XS2895710783 | EUR | 200 000 | 205 463,67 | 0,08 |
| Services financiers diversifiés | | | | 547 969,89 | 0,20 |
| WORLDLINE 5.5% 10-06-30 EMTN | FR0014010A08 | EUR | 600 000 | 547 969,89 | 0,20 |
| DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION | | | | -1 563 980,00 | -0,58 |
| INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION | | | | 1 042,03 | 0,00 |
| Total | | | | 270 394 609,35 | 99,62 |

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

| Type d'opération | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) | | | |
|--------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Actif | Passif | Devises à recevoir (+) | | Devises à livrer (-) | |
| | | | Devise | Montant (*) | Devise | Montant (*) |
| V/EUR/JPY/20260115 | 0,00 | -414,23 | JPY | 41 958,64 | EUR | -42 372,87 |
| V/EUR/USD/20260115 | 1 951,68 | 0,00 | USD | 1 030 864,81 | EUR | -1 028 913,13 |
| V/GBP/EUR/20260115 | 0,00 | -101 386,78 | EUR | 18 272 655,19 | GBP | -18 374 041,97 |
| V/JPY/EUR/20260115 | 34 077,22 | 0,00 | EUR | 3 158 663,62 | JPY | -3 124 586,40 |
| V/USD/EUR/20260115 | 0,00 | -6 515,99 | EUR | 2 345 426,39 | USD | -2 351 942,38 |
| Total | 36 028,90 | -108 317,00 | | 24 849 568,65 | | -24 921 856,75 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|-----------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| AUST 10Y BOND 0326 | 151 | 0,00 | -3 568,37 | 9 386 833,72 |
| EURO BOBL 0326 | -360 | 162 000,00 | 0,00 | -41 817 600,00 |
| EURO BTP 0326 | -34 | 9 180,00 | 0,00 | -4 086 120,00 |
| EURO BUND 0326 | -208 | 110 910,00 | 0,00 | -26 534 560,00 |
| EURO-OAT 0326 | -83 | 47 180,00 | 0,00 | -10 008 970,00 |
| EURO SCHATZ 0326 | -95 | 9 500,00 | 0,00 | -10 145 050,00 |
| I EURIBOR 3 0326 | 119 | 0,00 | -20 319,25 | 29 143 100,00 |
| I EURIBOR 3 0627 | 81 | 9 112,50 | 0,00 | 19 796 400,00 |
| LONG GILT FUT 0326 | 21 | 13 949,49 | 0,00 | 2 197 526,20 |
| XEUR FGBX BUX 0326 | 39 | 0,00 | -62 120,00 | 4 294 680,00 |
| Sous-total 1. | | 361 831,99 | -86 007,62 | -27 773 760,08 |
| 2. Options | | | | |
| EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 126.5 | -75 | 0,00 | -23 250,00 | 3 106 106,25 |
| EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 127 | -75 | 0,00 | -29 250,00 | 3 842 014,50 |
| EUREX EURO BUND 02/2026 PUT 128 | 75 | 48 750,00 | 0,00 | -5 428 518,00 |
| Sous-total 2. | | 48 750,00 | -52 500,00 | 1 519 602,75 |
| 3. Swaps | | | | |
| E6R/0.0/FIX/2.2412 | 15 000 000 | 126 157,87 | 0,00 | 15 000 000,00 |
| E6R/0.0/FIX/2.3785 | 5 000 000 | 760 461,54 | 0,00 | 5 000 000,00 |
| E6R/0.0/FIX/2.425 | 2 100 000 | 307 241,22 | 0,00 | 2 100 000,00 |
| FIX/2.48/E6R/0.0 | 5 000 000 | 0,00 | -99 931,69 | 5 000 000,00 |
| SWAP INFL 15/08/2026 | 7 000 000 | 0,00 | -192 789,17 | 7 000 000,00 |
| Sous-total 3. | | 1 193 860,63 | -292 720,86 | 34 100 000,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 1 604 442,62 | -431 228,48 | 7 845 842,67 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| RY EURJPY 0326 | -40 | 0,00 | -48 916,52 | -4 984 813,06 |
| Sous-total 1. | | 0,00 | -48 916,52 | -4 984 813,06 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | -48 916,52 | -4 984 813,06 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| ITRAXX EUR XOVER S44 | -6 200 000 | 0,00 | -693 452,51 | -6 200 000,00 |
| Sous-total 4. | | 0,00 | -693 452,51 | -6 200 000,00 |
| Total | | 0,00 | -693 452,51 | -6 200 000,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

| Nature d'engagements | Quantité ou Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan | | Montant de l'exposition (*) |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|-------------|-----------------------------|
| | | Actif | Passif | +/- |
| 1. Futures | | | | |
| Sous-total 1. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 2. Options | | | | |
| Sous-total 2. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 3. Swaps | | | | |
| Sous-total 3. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| 4. Autres instruments | | | | |
| Sous-total 4. | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

| | Valeur actuelle présentée au bilan |
|--|------------------------------------|
| Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT) | 270 394 609,35 |
| Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) : | |
| Total opérations à terme de devises | -72 288,10 |
| Total instruments financiers à terme - actions | 0,00 |
| Total instruments financiers à terme - taux | 1 173 214,14 |
| Total instruments financiers à terme - change | -48 916,52 |
| Total instruments financiers à terme - crédit | -693 452,51 |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions | 0,00 |
| Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises | 0,00 |
| Autres actifs (+) | 2 226 675,94 |
| Autres passifs (-) | -1 545 884,34 |
| Passifs de financement (-) | 0,00 |
| Total = actif net | 271 433 957,96 |

| Libellé de la part | Devise de la part | Nombre de parts | Valeur liquidative |
|--|-------------------|-----------------|--------------------|
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX GP | EUR | 21 573,61937 | 117,86 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX I | EUR | 6 496,49773 | 11 807,94 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX L | EUR | 63 007,12887 | 115,29 |
| Part LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX X | EUR | 15 369,02383 | 12 031,74 |

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500DZUDL2HLQWCG29

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit Financier appliquait la (les) démarches ESG suivante(s) :

Promouvoir une conduite des affaires par les entreprises plus responsable en identifiant et sélectionnant les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ESG de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

Pour les investissements en titres d'Etats, promouvoir une conduite plus responsable en identifiant et en favorisant les Etats qui développaient un modèle de gouvernance responsable, respectueux des droits humains et de l'environnement, et socialement juste.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREtAT, propre à la Société de Gestion et articulée autour des mêmes piliers que la philosophie GREaT à savoir :

- **G**ouvernance responsable,
- Gestion durable des **R**essources naturelles et humaines,
- Transition **E**nergétique,
- Développement des **T**erritoires.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

| Indicateur | Contrainte associée | | | | | | |
|--|---|--------------|------------------------|--------------|-------------------|-----|------|
| <p>Méthodologie d'analyse ESG GREaT</p> <p>Emetteurs privés, quasi-publics et greenbonds</p> | <p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note moyenne obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) ou ensemble(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités))+ (Bloomberg Global Aggregate Corporate (en euro))+ (ICE BofA Global High Yield)]) et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 30% des valeurs (comprenant les filtres suivants : listes d'exclusion et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1104 1334 1301"> <thead> <tr> <th data-bbox="611 1104 831 1200">Indicateur</th> <th data-bbox="831 1104 1037 1200">Score du portefeuille*</th> <th data-bbox="1037 1104 1334 1200">Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="611 1200 831 1301">Score Great Moyen</td> <td data-bbox="831 1200 1037 1301">6.9</td> <td data-bbox="1037 1200 1334 1301">6.76</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p> | Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible* | Score Great Moyen | 6.9 | 6.76 |
| Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible* | | | | | |
| Score Great Moyen | 6.9 | 6.76 | | | | | |
| <p>Méthodologie d'analyse ESG GREtat – Titres d'Etats</p> | <p>Pour les investissements dans des titres de créance émis par des Etats, la moyenne note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREtat devait être meilleure que la note moyenne de son Univers d'Analyse Souverain (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) ou ensemble(s) suivant(s) [(Barclays Global Aggregate Total Return Unhedged (EUR))]) et faisant l'objet d'une analyse ESG⁴).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</p> | | | | | | |

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

⁴ Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREtat ou identifiés sur une liste d'exclusion.

| | <p>caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 12/31/2025 00:00:00 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 394 1334 591"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score GREtat Moyen</td> <td>7.3</td> <td>6.79</td> </tr> </tbody> </table> | Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible * | Score GREtat Moyen | 7.3 | 6.79 | | | |
|---|--|-----------------------------------|------------------------|---------------|----------------------|---------|---------|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible * | | | | | | | | |
| Score GREtat Moyen | 7.3 | 6.79 | | | | | | | | |
| <p>Indicateurs Clés de Performance</p> <p>Emetteurs privés et quasi-publics</p> | <p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1294 1334 1624"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>32.13 %</td> <td>16.71 %</td> </tr> <tr> <td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td> <td>39.06 Average % Of Women in Board</td> <td>39.39 Average % Of Women in Board</td> </tr> </tbody> </table> | Indicateur | Score du portefeuille | Score cible | Trajectoire Net Zero | 32.13 % | 16.71 % | Mixité au sein des organes de gouvernance | 39.06 Average % Of Women in Board | 39.39 Average % Of Women in Board |
| Indicateur | Score du portefeuille | Score cible | | | | | | | | |
| Trajectoire Net Zero | 32.13 % | 16.71 % | | | | | | | | |
| Mixité au sein des organes de gouvernance | 39.06 Average % Of Women in Board | 39.39 Average % Of Women in Board | | | | | | | | |
| <p>Transition bas-carbone des émetteurs à fort impact climatique</p> | <p>Le Produit Financier assurait qu’au moins 15% des émetteurs des « secteurs à fort impact climatiques » tels que décrits par le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 (« Règlement Délégué SFDR ») étaient dotés d’un plan de transition crédible vis-à-vis des objectifs climatiques fixés par l’accord de Paris, selon l’analyse de la Société de Gestion.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont</p> | | | | | | | | | |

| | <p>disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 12/31/2025 00:00:00 était le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>KPI transition des émetteurs à fort impact climatique</td> <td>76,02%</td> <td>15%</td> </tr> </tbody> </table> | Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible * | KPI transition des émetteurs à fort impact climatique | 76,02% | 15% |
|--|--|---------------|------------------------|---------------|---|--------|-----|
| Indicateur | Score du portefeuille* | Score cible * | | | | | |
| KPI transition des émetteurs à fort impact climatique | 76,02% | 15% | | | | | |
| Investissements durables sur le plan environnemental ou social | <p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 5% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 31/12/2025, le produit financier était investi à hauteur de 24,4% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.</p> | | | | | | |

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L’indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|------------------------|--|--|--|
| Indicateur | <i>Trajectoire Net Zero</i> | <i>Trajectoire Net Zero</i> | <i>Trajectoire Net Zero</i> |
| Description indicateur | <i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions</i> | <i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions</i> | <i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions</i> |

| | | | |
|-------------------|---|---|---|
| | <i>des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i> | <i>des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i> | <i>des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i> |
| Produit financier | 28.83 % | 27.87 % | 9.34 % |
| Valeur comparable | 12.7 % | 18.94 % | 21.63 % |

Indicateur 2

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|------------------------|--|---|---|
| Indicateur | <i>Mixité au sein des organes de gouvernance</i> | <i>Droits Humains</i> | <i>Droits Humains</i> |
| Description indicateur | <i>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.</i> | <i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i> | <i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i> |
| Produit financier | <i>40.16 Average % Of Women in Board</i> | 77.09 % | 77.64 % |
| Valeur Comparable | <i>38.52 Average % Of Women in Board</i> | 52.65 % | 60.43 % |

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

| | 2024 | 2023 | 2022 |
|------------------------------------|--------|--------|--------|
| Poids des investissements durables | 31,84% | 40,29% | 18,29% |

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁵, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

⁵ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁶ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique⁷ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁸

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises

⁶ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

⁷ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

⁸ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a été considérée systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>⁹

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹⁰ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

⁹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁰ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹³ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁴;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

| Investissement les plus importants | Type d'asset | Secteur | % d'actifs | Pays |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------|-----------|
| BTPS 3.150% 15-11-31 | Obligations | Gouvernement | 6,73% | Italie |
| FRANCE O.A.T. 2.700% 25-02-31 | Obligations | Gouvernement | 4,31% | France |
| BUNDESSCHATZANW/ 2.000% 10-12-26 | Obligations | Gouvernement | 3,69% | Allemagne |
| BTF 0% 14-01-26 | Obligations | Gouvernement | 3,68% | France |
| BTPS 3.250% 15-11-32 | Obligations | Gouvernement | 3,17% | Italie |

¹³ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁴ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

| | | | | |
|----------------------------------|-------------|--------------|-------|---------------|
| KFW 0% 15-09-28 | Obligations | Finance | 2,91% | Allemagne |
| EUROPEAN UNION 2.625% 04-07-28 | Obligations | Gouvernement | 2,63% | Supranational |
| UK TSY GILT 4.000% 22-10-31 | Obligations | Gouvernement | 2,54% | Royaume-Uni |
| UK TSY GILT 4.625% 31-01-34 | Obligations | Gouvernement | 2,3% | Royaume-Uni |
| ROMANIA 5.375% 07-06-33 | Obligations | Gouvernement | 1,89% | Roumanie |
| BTF 0% 21-01-26 | Obligations | Gouvernement | 1,84% | France |
| SPANISH GOV'T 3.200% 31-10-35 | Obligations | Gouvernement | 1,84% | Espagne |
| CAISSE AMORT DET 0% 25-02-26 | Obligations | Gouvernement | 1,84% | France |
| HELLENIC REPUBLI 3.625% 15-06-35 | Obligations | Gouvernement | 1,62% | Grèce |
| LBPAM INFLATION FLEXIBLE I | OPC | | 1,53% | France |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 54,68%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

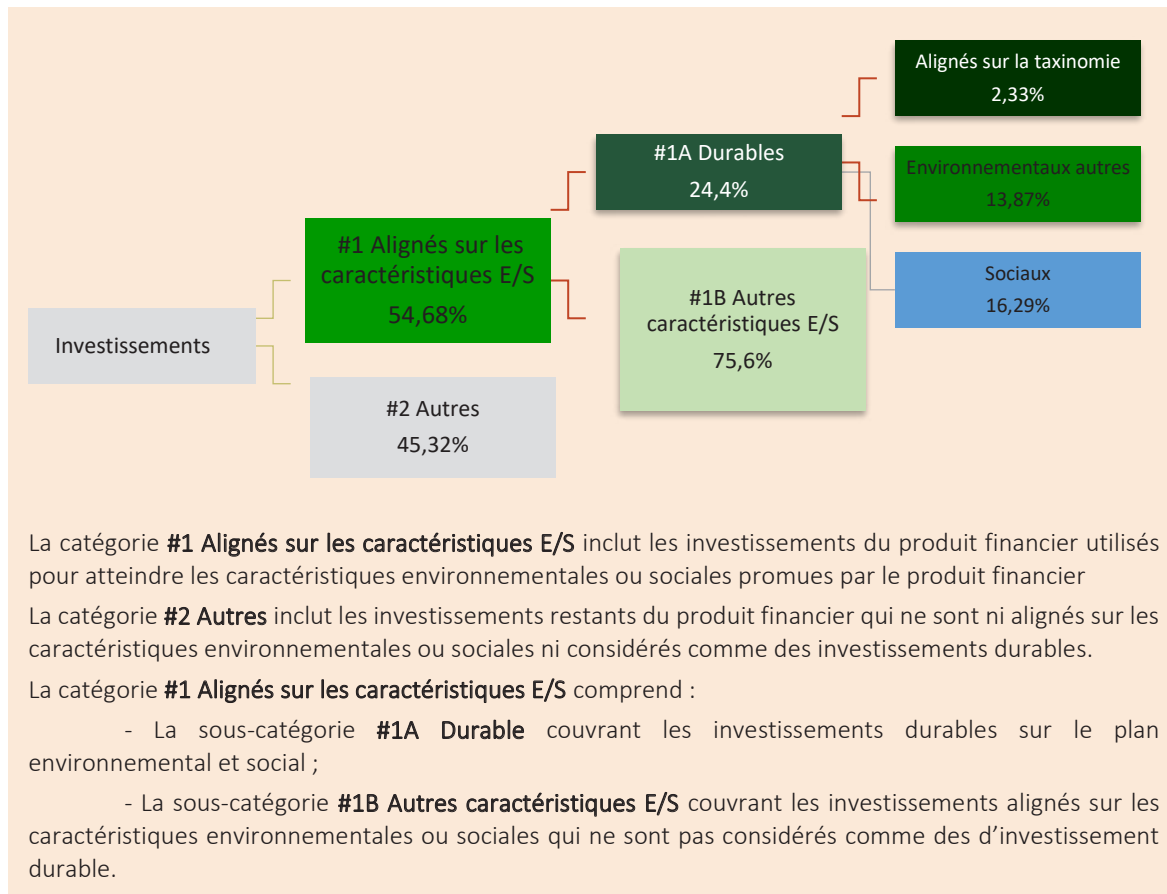
Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 5% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 24,4% de son actif net au 31/12/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 13,87% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 16,29% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁵.

¹⁵ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 2,33% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 95,41% de l'AuM :

| Bics1 | Poids |
|------------------------------------|--------|
| Matériaux de base | 0,22% |
| Communications | 2,57% |
| Biens de consommation cycliques | 3,34% |
| Bien de consommation non cycliques | 2,64% |
| Finance | 31,53% |
| Gouvernement | 51,05% |
| Industrie | 1,76% |
| Technologie | 0,26% |
| Services aux collectivités | 2,05% |

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 4,59% de l'AuM :

| Autres | Poids |
|----------------------|-------|
| OPC | 2,36% |
| Autres et liquidités | 2,09% |
| Produits dérivés | 0,14% |

Au 31/12/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,86% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁶ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

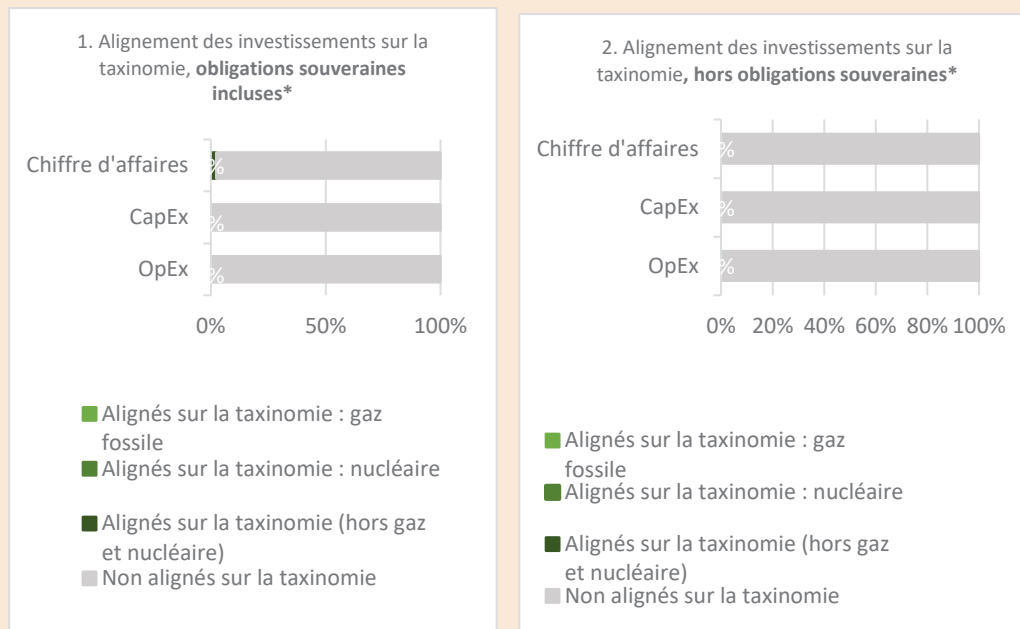
Non

¹⁶ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 50%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,13% % et 0,17% % respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 5% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 13,87% au 31/12/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 5% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 16,29% au 31/12/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 45,32% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de

gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LBP AM
36, Quai Henri IV
75004 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN TAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



2026.05.05 17:37:51 +02:00